



STRUCTURESENCOLLABORATIONFEDPOL—DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET
POLICE—EUROPOL(EC3)

Bonjour,

Nous engageons à votre encontre, des poursuites judiciaires peu après une saisie informatique de Cyber-infiltration (initié notamment depuis 2009) pour:

- Pédopornographie
- Pédophilie
- Cyberpornographie
- Exhibitionnisme
- Trafic sexuel

Pour votre information, le Législateur a déclaré que, lorsque les crimes et délits envisagés par le Code pénal étaient réalisés grâce à un réseau de télécommunications, les peines pénales prévues seraient aggravées.

Après enquête, nous attestons que vous avez commis ces infractions, au moyen d'internet (sites d'annonces, sites à caractères pornographiques, sites de rencontres, réseaux sociaux...) puis lors des conversations entretenues avec des personnes mineures.

De nombreux éléments enregistrés par la Cyber-infiltration constituent les preuves de vos infractions.

Vous êtes prié(e) de vous faire entendre par mail (fedpolminpubl.confederation.ch@gmail.com), en écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions; ceci dans un délai strict de 48 heures. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport au Tribunal Fédéral, pour l'établissement d'un mandat d'arrêt à votre encontre, qui s'ensuivra d'une arrestation immédiate par l'office fédéral de la police (FEDPOL).

Vous serez ensuite fiché(e) au registre national des délinquants sexuels. Dans cette situation, votre dossier sera également transmis aux associations de lutte contre la pédophilie et aux médias pour publication de personne fiché(e) au VOSTRA.

Mme Nicoletta della Valle,
Directrice de l'Office Fédéral de la Police

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE FEDERALE DE LA POLICE
Adresse: Guisanplatz 1A CH-3003 Berne